

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

Procédure adaptée passée en application de l'article L-2123-1, R-2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

PRESTATIONS DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT EN FAMILLES POUR UN VOYAGE A MADRID POUR 49 ÉLÈVES ET 4 ACCOMPAGNATEURS

Date et heure limites de réception des offres

15 octobre 2025 à 12h00

Représentant du pouvoir adjudicateur : Michael DORDAIN, Proviseur du lycée de la mer 29 Port de la

Barbotière 33470 GUJAN-MESTRAS

Comptable assignataire des dépenses relatives au marché : Antoine PAIRIS

Service acheteur : service intendance du lycée

Référence : PA2026-01 VOYAGE MADRID

Article 1 : objet du marché

1.1 Définition de la prestation

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage à MADRID du lundi 30 mars 2026 (départ le soir)au samedi 4 avril 2026 (arrivée en France le matin) pour les classes de premières du lycée de la mer de Gujan-Mestras, soit 49 élèves et 4 accompagnateurs.

Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application de l'article L-2123-1, R-2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) pour ce marché est : 63510000-7 | Services d'agences de voyages et services similaires.

1.2 Décompositions en lots

Ce marché n'est pas allotii. Les prestations sont réparties en un lot unique désigné ci-dessous:

Prestations de transport et d'hébergement en familles d'accueil pour un voyage à Madrid pour 49 élèves et 4 accompagnateurs . Ce lot unique est justifié par l'état du marché des prestations de voyages. Les prestataires présentent dans la majorité des cas des offres complètes (hébergement et transport) ce qui est plus avantageux économiquement.

1.3 Forme du marché

Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019.

Article 2 : lieu d'exécution de la prestation

Le marché est conclu pour l'organisation d'un voyage à Madrid.

Article 3: durée du marché

Le voyage devra se dérouler du lundi 30 mars 2026 (départ le soir) au samedi 4 avril 2026 retour en France au matin (trajet de nuit).

Article 4 : pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'engagement (ATTR1) complété et signé avec le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;**
- Le Cahier des Clauses Particulières ;**
- Le mémoire technique comprenant les fiches techniques explicitant l'offre, notamment le descriptif détaillé de l'organisation du séjour, les informations sur le transporteur et la description détaillée des lieux d'hébergement ;**
- L'annexe «conditions particulières propres au voyagiste» fournit par celui ci, complétée et signée.**
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS) en vigueur le 1er jour du mois qui précède la date limite de réception des offres.**

L'ensemble de ces pièces constitue le contrat qui liera le lycée de mer de Gujan-Mestras à l'entreprise attributaire. Il ne sera donc signé aucun contrat rédigé par le prestataire du marché. Le dépôt d'une offre par le soumissionnaire vaut acceptation de l'ensemble des clauses de ce contrat.

Article 5 : contenu et forme des prix

5.1 – Forme des prix

Les prix seront forfaitaires. Le détail des prix apparaîtra dans le bordereau de Décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF) annexé à l'acte d'engagement.

5.2 - Contenu des prix

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

Article 6: régime des prix

Les prix sont fermes et non actualisables.

Article 7: règlement des comptes

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues aux articles 11 et 12 du CCAG. Les règlements seront effectués sur les comptes figurant sur l'acte d'engagement. **Le premier acompte de 50% ne sera exigible qu'à compter du 1er janvier 2026.** Le délai de paiement est de trente jours à réception de la facture. Le dépassement de ce délai ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire, au paiement d'intérêts moratoires dont le taux est celui fixé par la réglementation en vigueur.

Article 8: avances et retenues

S'agissant de l'avance, il est fait application des articles L 2191-3, R 2191-16 à R 2191-19 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019.

Article 9: délais d'exécution

Le délai d'exécution est fixé du lundi 30 mars 2026 (départ le soir) au samedi 4 avril 2026 (retour en France au matin, trajet de nuit).

Article 10 : pénalités encourues par le titulaire

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le CCAG fournitures courantes et services en vigueur.

Article 11 : résiliation

Seules les stipulations du CCAG-F.C.S relatives à la résiliation du marché sont applicables.

Article 12 – Dérogation aux documents

Le présent CCP s'impose au fournisseur qui ne peut le modifier. Dans le cas contraire, son offre n'est pas recevable. En conséquence, les clauses figurant dans les documents de l'entreprise titulaire du présent marché ne sont pas opposables à l'administration.

Article 13 - Attribution de compétence

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent CCP, le tribunal administratif compétent sera celui de Bordeaux.

Article 14: Contenu des prestations

Transport

Il comprend le transport aller et retour en bus de GUJAN-MESTRAS à MADRID, les visites guidées et les frais de péages et parking. Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Hébergement et visites

L'hébergement se fera pour tous en familles d'accueil. L'offre doit comprendre la pension complète pour 53 personnes dont 4 adultes en fonction du programme joint ci dessous:

Lundi 30 (nuit) : Départ en bus pour MADRID. Dîner fourni par les familles françaises sous forme de panier repas.

Jour 1 (mardi 31 mars)

Matin : Petit déjeuner inclus (chocolate con churros ?) Visite guidée de Segovia

Repas très simple dans une cafétéria ou autre

Après-midi : Visite de l' Alcázar

Jour 2 (mercredi 1^{er} avril)

Matin : Visite du musée du Prado (avec radio-guides)

Pique-nique au Parque del Retiro

Après-midi : activité originale (comme un cours d'initiation au flamenco ou la découverte de Madrid à vélo) ou visite guidée de Alcalá de Henares

Jour 3 (jeudi 2 avril)

Matin : Visite guidée du Real Monasterio San Lorenzo de El Escorial

Pique-nique

Après-midi : visite du musée Reina Sofía

Jour 4 (vendredi 3 avril)

Matin : visite guidée ou avec audioguides du Palacio Real

Pique-nique

Après-midi : visite guidée dans le centre-ville historique (Plaza Mayor, Puerta del Sol ...)

Dîner dans un restaurant (avec spectacle de flamenco) avant de prendre l'autobus.

L'ordre des différentes visites peut être modifié.

L'offre doit comprendre :

- ✓ l'hébergement en famille d'accueil à MADRID ou périphérie, de préférence ALCALA DE HENARES ou ARANJUEZ.
- ✓ la pension complète du petit déjeuner du jour 1 au dîner du jour 4
- ✓ la réservation et les droits d'entrées des sites prévus au programme
- ✓ **L'assurance annulation globale** , pour cas de force majeure (y compris la garantie attentat et crise sanitaire) ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité du participant à participer au voyage. **La démission d'un élève de l'établissement devra également être couverte par l'assurance annulation.**
- ✓ **L'assurance assistance rapatriement**
- ✓ Tous les frais de voyage
- ✓ le dossier de voyage
- ✓ **Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.**

Cahier des clauses particulières - marché à procédure adaptée - voyage à Madrid 2026

Pour le couchage, les draps doivent être fournis. Les déjeuners sont pris sous forme de paniers repas . Pour le dîner, il doit être servi sous forme de repas chaud. L'ensemble de ces prestations devra respecter la réglementation liée à l'hygiène alimentaire.

Tampon et signature de l'entreprise soumissionnaire